

AVIS D'IMPÔT 2015

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

M THOMAS THIBAUT

9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

34045

Vos références

Numéro fiscal : 14 69 517 608 160 C

Référence de l'avis : 15 34 4568031 97

Numéro de propriétaire : 299 T00388 F

Débiteur(s) légal(aux) :
USUFRUITIER 0252 MCW7NR
M THOMAS THIBAUT MICHEL F

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 12/08/2015

Date de mise en recouvrement : 31/08/2015

Votre situation

MONTANT A PAYER

Au plus tard le **15/10/2015**

1 258,00 €

Attention :
cette somme étant supérieure à 300 €,
la loi interdit de la payer en espèces.

Payez vos impôts sur impots.gouv.fr

Vous êtes redevable du montant figurant dans le cadre " Votre situation " (montant à payer).

Si vous avez opté pour l'avis électronique d'impôt, vous devez payer, à votre choix :

- sur **impots.gouv.fr** : payez en ligne ou adhérez au prélèvement à l'échéance en vous connectant à la rubrique Mon espace Particulier, puis laissez-vous guider ;
- par téléphone ou courriel auprès de votre centre prélèvement service (coordonnées dans le cadre " Vos démarches "), pour adhérer au prélèvement à l'échéance.

Pour 2016, vous pouvez adhérer au prélèvement mensuel.

Vos démarches

- ⇒ **Par Internet :** impots.gouv.fr, pour consulter votre situation fiscale, réaliser des démarches personnalisées ou payer.
- ⇒ **Par téléphone :** Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 034* - courriel : cps.montpellier@dgfip.finances.gouv.fr
- courrier : centre prélèvement service CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX2
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques, pour obtenir des renseignements et documents fiscaux, effectuer vos réclamations et déposer vos dossiers fiscaux : à votre choix, à l'un des deux guichets suivants.

Pour obtenir des réponses plus détaillées :

- sur le paiement de votre impôt :

TRESORERIE DE SERIGNAN

144 AVE DE LA PLAGE - 34410 SERIGNAN

Tél : 04 67 32 09 04 Courriel : t034045@dgfip.finances.gouv.fr

Les horaires d'ouverture de votre guichet à la rubrique "Consulter" de votre espace Particulier.

- sur le montant de votre impôt :

SERVICE IMPOTS PARTICULIERS BITERROIS - S.A.I.D. SERIGNAN

9 AVENUE PIERRE VERDIER - CS 10564 34537 BEZIERS CEDEX

Tél : 04 67 35 69 44 Courriel : sip.beziers-biterrois@dgfip.finances.gouv.fr

Les horaires d'ouverture de votre guichet à la rubrique "Consulter" de votre espace Particulier.

* (coût d'un appel local, à partir d'un poste fixe, depuis la France métropolitaine et les départements d'outre-mer, hors éventuel surcoût de votre opérateur)

TAXES FONCIÈRES 2015 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 34 HERAULT

Commune : 299 A SERIGNAN

		Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2014	22,61 %	%	2,58 %	21,15 %	0,199 %	14,70 %	%	
	Taux 2015	22,61 %	%	2,58 %	21,15 %	0,194 %	14,22 %	%	
	Adresse	9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN							
	Base	1988		1988	1988	1988	1988		
	Cotisation	449		51	420	4	283		1207
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisations 2014	446		51	417	4	290		
	Cotisations 2015	449		51	420	4	283		
	Variation en % ⑧	+0,67 %	%	0 %	+0,72 %	0 %	-2,41 %	%	
		Commune	Syndicats de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle ④	Taxes spéciales ①	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2014	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2015	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisations 2014								
	Cotisations 2015								
	Variation en % ⑧	%	%	%	%	%	%	%	
		Dégrèvement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier ⑤	Majoration base terrains constructibles commune ⑥	Majoration base terrains constructibles intercommunalité ⑥	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »									
Base « collectivité »									
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑦			51
						Dégrèvement « Habitation principale » ⑨			
						Dégrèvement JA « État » ⑩			
						Dégrèvement JA « Collectivités » ⑩			
						Montant de votre impôt :			1258